

PROCES-VERBAL DE CLASSEMENT DE REACTION AU FEU D'UN MATERIAU

Selon l'arrêté du 21 novembre 2002 relatif à la réaction au feu des produits de construction et d'aménagement
Laboratoire pilote agréé du Ministère de l'Intérieur (arrêté du 05/02/59, modifié)

N° RA08-0006

Valable 5 ans à compter du 03 janvier 2008

Matériau présenté par : TAVAPAN SA
10 rue de la Dout
2710 TAVANNES
SUISSE

Marque commerciale : « CREAWOOD® M1 Types A9 – A12 – A13/3 – A28 – D9 –
D12 – D13/3 – D28 »

Description sommaire :

Panneau en fibres de bois moyenne densité (MDF), ignifugé dans la masse en fabrication et revêtu par contrecollage (colle ignifugée) sur la face apparente d'un placage de bois naturel de différentes essences et d'un vernis acrylique. La contre-face peut être revêtue d'un placage de bois de contrebalancement ou d'un voile de verre noir contrecollé.

Masse volumique nominale du panneau non usiné : 810 kg/m³.

Epaisseur nominale totale : 21 mm

Epaisseur nominale du placage : 0,35 mm.

Types de rainures essayées : A9, A28, D9, D28, A13/3 et D13/3.

Pour les panneaux de type A, mise en place au dos des éprouvettes d'un panneau laine de verre classé M0.

Essences présentées par famille

Feuillus : chêne européen et hêtre.

Résineux : épicéa.

Exotiques : teck et noyer d'Amérique.

Nature de l'essai : Essai par rayonnement

Classement : **M1** valable pour les essences essayées, les essences assimilées figurant au rapport d'essai et valable pour toute application pour laquelle le produit n'est pas soumis au marquage CE

Durabilité du classement (Annexe 2 – Paragraphe 5) : Non limitée a priori.
compte tenu des critères résultant des essais décrits dans le rapport d'essais N° RA08-0006 annexé.

Ce procès verbal atteste uniquement des caractéristiques de l'échantillon soumis aux essais et ne préjuge pas des caractéristiques de produits similaires. Il ne constitue donc pas une certification de produits au sens de l'article L 115-27 du code de la consommation et de la loi du 3 juin 1994.

Modification de la marque commerciale le 11.02.2008. Le document RA08-0006 du 11 février 2008 annule et remplace le document du 03 janvier 2008.

Champs-sur-Marne, le 11 février 2008

Le Technicien
Responsable de l'essai



Olivier BRAULT

Le Responsable de l'activité
Réaction au Feu



Martial BONHOMME

Sont seules autorisées les reproductions intégrales du présent procès-verbal de classement ou de l'ensemble procès-verbal de classement et rapport d'essais annexé.

CENTRE SCIENTIFIQUE ET TECHNIQUE DU BATIMENT

SIÈGE SOCIAL > 84 AVENUE JEAN JAURÈS | CHAMPS-SUR-MARNE | 77447 MARNE-LA-VALLÉE CEDEX 2

TÉL. (33) 01 64 68 84 12 | FAX. (33) 01 64 68 84 79 | www.cstb.fr

MARNE-LA-VALLÉE | PARIS | GRENOBLE | NANTES | SOPHIA-ANTIPOLIS